



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 avril 2023 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames LECHINE Patricia, MULLER Julie, CORUK Maud, BOURGOIN Cécile et Messieurs LEHEC Gaël, JEANNEY Michel, excusés

Procurations : de Madame MULLER Julie à M. COPPOLA Ernest
de Madame CORUK Maud à Mme VIEILLE RAMSEYER Christel
de Monsieur JEANNEY Michel à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : Monsieur BULLE Dominique

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 14 avril 2023;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

La liste des délibérations est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 26 avril 2023
Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 21 mars 2023

2. Finances : Budgets annexes : Budget Forêt / Budget Murs Nus

Vote du budget primitif 2023

3. Finances : budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

4. Finances : budget principal : vote du budget primitif 2023

5. Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

6. Information diverse :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 21 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du mardi 21 mars 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal.
Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal.
En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Finances : budgets annexes

2.1. Budget Forêt

2.1.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget | 87 692.68 | 74 010.00 |
| Résultat 2022 reporté | 0.00 | 23 682.68 |
| Total de la section de fonctionnement : | 87 692.68 | 97 692.68 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget : | 16 200.00 | 43 025.08 |
| Résultat 2022 reporté | 12 486.20 | 0.00 |
| Reste à réaliser 2022 | 20 533.57 | 6 194.69 |
| Total de la section d'investissement : | 49 219.77 | 49 219.77 |

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2. Budget Murs Nus

2.2.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget | 38 768.96 | 16 010.00 |
| Résultat 2022 reporté | 0.00 | 22 758.96 |
| Total de la section de fonctionnement : | 38 768.96 | 38 768.96 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget : | 81 600.00 | 95 418.14 |
| Résultat 2022 reporté | 1 036.00 | 0.00 |
| * Reste à réaliser 2022 | 12 782.14 | 0.00 |
| Total de la section d'investissement : | 95 418.14 | 95 418.14 |

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu des investissements programmés, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de chacune des trois taxes de 2 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'augmenter le taux des trois taxes de 2 % et de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.27 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.94 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.73 %
- chargent Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. Finances : budget principal

4.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2023 dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget | 1 352 072.37 | 1 215 477.00 |
| Résultat 2022 reporté | 0.00 | 531 595.37 |
| Total de la section de fonctionnement : | 1 352 072.37 | 1 747 072.37 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Crédits votés au titre du présent budget : | 485 210.00 | 518 302.21 |
| Résultat 2022 reporté | 0.00 | 45 808.12 |
| Reste à réaliser 2022 | 78 900.33 | 0.00 |
| Total de la section d'investissement : | 564 110.33 | 564 110.33 |

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

5. Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2022-64 en date du 17 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'adopter, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature M57 développée pour son budget principal et ses budgets annexes.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'ensemble des budgets : principal, murs nus et forêt.

6. Informations diverses

✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificats d'urbanisme

| | NOM | Lieu des travaux | Nature des travaux | Décisions |
|------------------------|---|---|--|-----------------------|
| Décisions de PC | M et Mme BALANCHE Michel et Ginette | 2 Rue du Général Donzelot | Construction d'un abri ouvert de 22,5 m ² (pour stockage de bois) en limite de propriété | Accordé le 29/03/2023 |
| Dépôt de PC | SCI JEANNETON représenté par Monsieur JEANNEY Vincent | 3 Rue de l'industrie - ZAE du Clousey | Construction d'un bâtiment de stockage de matériel de maçonnerie et de véhicules de 162,75 m ² et d'une extension de bâtiment existant de 49,20 m ² jusqu'en limite de propriété | |
| | M. LE TALLEC Yves | 3 Bis Chemin des Prairies | Construction d'une maison individuelle d'habitation de 80,60 m ² | |
| Décisions de DP | M. BOISSON Serge | 10 B rue de l'église | Pose d'une isolation extérieure sur les façades de la maison et finition crépi gris clair | Accordé le 21/03/2023 |
| | SARL FRANCE SOLAR | 12 Chemin de Roussey | Installation de 56 panneaux photovoltaïques sur toiture d'une construction existante d'une superficie de 118 m ² | Accordé le 03/04/2023 |
| | SARL FRANCE SOLAR | 12 Chemin de Roussey | Installation de 185 panneaux photovoltaïques sur toitures de constructions existantes d'une superficie de 400m ² | Accordé le 04/04/2023 |
| | SARL FRANCE SOLAR | 12 Chemin de Roussey Lieu-dit Champs du Fourneau | Installation de 425 panneaux photovoltaïques sur toiture d'une construction existante d'une superficie de 877 m ² | Accordé le 06/04/2023 |
| | SAS ENERGY GO | 1 Rue de Roussey | Installation de 9 panneaux solaires en surimposition à la toiture de la maison de M. PREVITALI Christian d'une surface de 21.33 m ² | Accordé le 07/04/2023 |

| | | | | |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|
| | SAS ENERGY GO | 7 Rue des Noyers | Installation de 3 panneaux solaires en surimposition à la toiture de la maison de Mme JUPILLE Marie-Claude d'une surface de 9.3 m ² | Accordé le 07/04/2023 |
| | M. GAGNIER Bruno | 16 Rue des Essarts | Installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture d'une surface de 10.81 m ² | Accordé le 11/04/2023 |
| | SARL Groupe transition énergie | 39 A Rue du Stade | Installation de 10 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture Sud-Est de la maison de M. BONGAIN Antoine d'une surface de 16.5 m ² | Accordé le 11/04/2023 |
| Dépôt de DP | M. TISSERAND Romain | 3 Rue de Roussey | Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 21 m ² | |
| | SARL FRANCE SOLAR | 12 Chemin de Roussey | Installation de 427 panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une construction existante d'une surface de 877 m ² | |
| | M. CHOUADRA Fabrice | 14 Rue des Essarts | Pose d'une pergola en façade ouest sur terrasse existante d'une emprise au sol de 15 m ² | |
| | M. BERION Frédéric | 34 B Grande Rue | Construction d'un abri terrasse d'une ES de 20 m ² et d'un mur brise vue | |
| | M. NICOLINI Julien | 14 Rue des Champs Michaud | Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 32 m ² | |
| | SASU EDF ENR | 18 Rue du Cordier | Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 23 m ² sur la toiture du carport de M et Mme MAILLOT Dominique et Claudine | |
| | SAS Rhône Service | 21 Rue de la Source | Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 44 m ² en surimposition à la toiture de la maison de M. VINCENT Philippe | |
| | | | | |

| | Pétitionnaire | Références cadastrales et objet | Adresse du terrain | Décision |
|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------|
| Demande de certificat d'urbanisme d'information. | SELAS MOHN COLNOT LOULIER | Section ZA n°241 | ZAE du Noret – 40 Rue du Noret | |

| | | | | |
|--|---|---|------------------------------|--|
| | SCP ZEDET PETIT | Section AE n°5 et 7 | 18 Chemin des prairies | |
| | SELARL Office Lumière | Section AI n°188 et AI n°189 | 10 Rue de l'Ecole | |
| | SCP RACLE et COLIN et Associés | Section A n°190 | Lieu-dit « A CHEVESSIER » | |
| | SCP VUILLAUME OUDOT MOGE et PUMPEL | Section AD n°206 (Vente Epx COPPOLA Ernest / COPPOLA Guillaume) | 7 Rue Mercier | |
| | SCP VUILLAUME OUDOT MOGE et PUMPEL | Section AD n°205 (Vente Epx COPPOLA Ernest / COPPOLA Guillaume) | 7 Rue Mercier | |

| Déclaration d'intention d'aliéner | Pétitionnaire | Références cadastrales | Adresse du terrain | Décision |
|--------------------------------------|--------------------------------|--|----------------------|-------------------------------------|
| | Maître David MAGNIN -FEYSOT | Terrains cadastrés section AI n° 54 et n° 221 (Vente BOISSON / BARTHOD – TONNOT) | 10 B Rue de l'église | Refus de préempter le 04/04/2023 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 25 mai 2023 à 19h30**

Le secrétaire,

BULLE Dominique



Le Maire,

Daniel HUOT


